Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20200923-160920-9-DE Date de télétransmission : 23/09/2020 Date de réception préfecture : 23/09/2020

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 16 septembre 2020

PUBLIE LE:

2 3 SEP. 2020

Délibération n°160920-9 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt, le seize septembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le dix septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MONNIER, doyen de l'assemblée, puis de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal, nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

Présents

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE

Absents excusés

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Aliou GASSAMA, DELEGUE TITULAIRE Cédric AOUN, DELEGUE SUPPLEANT

François LONGEAULT, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Laurence ALAVI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20200923-160920-9-DE Date de télétransmission : 23/09/2020 Date de réception préfecture : 23/09/2020

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD : Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Monsieur Philippe LE BEULZE: Directeur Général adjoint des Syndicats Intercommunaux

Madame Audrey MILLEVILLE: Directrice des Services Techniques des Syndicats

Intercommunaux

Madame Carole BUHOT : Ingénieur des Syndicats Intercommunaux

Madame Agnès CHEVALIER : Responsable pôle secrétariat des Syndicats Intercommunaux Madame Sandra JEANSONNIE : Assistante du pôle secrétariat des Syndicats Intercommunaux

IL INGENERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage

AZALYS: Monsieur Eric BAILO, Directeur

Communauté Urbaine : 1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération : 1 (5 communes)

QUORUM : 9
Déléqués présents : 15

<u>Délégués comptant pour le vote</u> : 12 pour l'élection du Président

13 pour les autres délibérations

Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20200923-160920-9-DE Date de télétransmission : 23/09/2020 Date de réception préfecture : 23/09/2020

OBJET: COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR: Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23;

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 16 septembre 2020 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la décision du Président qui suit :

Décision nº 05/2020

<u>OBJET</u>: Marché de collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) de la déchèterie de Triel-sur-Seine / Périmètre SIDRU (Ex-SIVaTRU)

Suite à la fin de l'avenant de prolongation du contrat actuel de collecte et traitement des DDS avec la société *TRIADIS services*, il a été décidé, au regard de son offre techniquement et économiquement la plus avantageuse, d'attribuer le marché de collecte et traitement des DDS en déchèterie de Triel-sur-Seine (centre Cyrène) à la société *SARP Industries Limay* (filiale de Veolia Propreté) sise 451 route du Hazay à Limay.

Durée du contrat : 1 an, à compter de sa notification au 30 juin, avec possible reconduction (sans excéder une durée totale de 5 ans).

Montant: 36 332 euros HT, soit 39 965 euros TTC.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

Transmis en préfecture et affiché le

2 3 SEP. 2020

2 3 SEP. 2020

Pour Extrait Conforme

Jean-Luc GRIS

Président du Syndicat Intercommunal